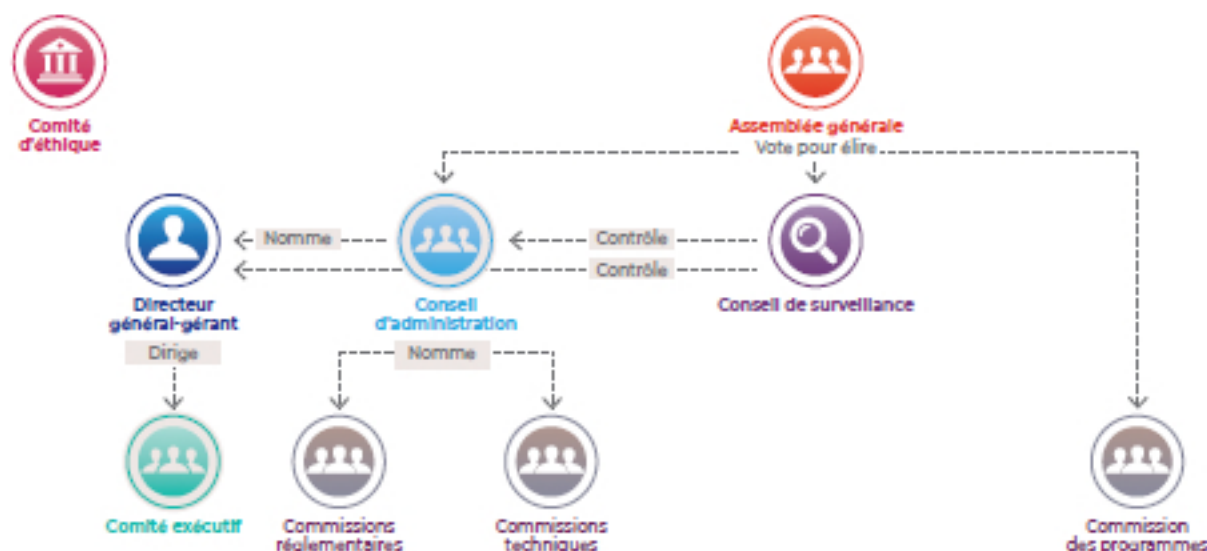


GOVERNANCE

La gouvernance de la Sacem est assurée par ses membres auteurs, compositeurs et éditeurs.



COMITÉ D'ÉTHIQUE

Met en œuvre la politique de prévention des conflits d'intérêts. Composé de trois personnalités qualifiées extérieures, nommées pour trois ans par les membres du bureau du Conseil d'administration et les membres du Conseil de surveillance réunis ensemble et statuant à la majorité des personnes présentes.

DIRECTEUR GÉNÉRAL-GÉRANT

Gère la société et met en œuvre les politiques définies par le Conseil d'administration.

COMITÉ EXÉCUTIF

Responsable du partage de l'information, de la coordination des actions et des prises de décisions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe dirigeant de la société, valide toutes les décisions concernant l'activité de la Sacem et notamment le budget.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Contrôle les activités et l'accomplissement des missions du Conseil d'administration et du directeur général-gérant ainsi que les ressources et les charges de la société.

COMMISSION DES PROGRAMMES

Contrôle les programmes et les documents de répartition.

COMMISSIONS

COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES

Audiovisuel

Examine la validité des dépôts dans le domaine de l'audiovisuel : œuvres musicales avec ou sans paroles, textes écrits pour le doublage ou le sous-titrage d'œuvres audiovisuelles tournées dans une langue différente.

Variétés

Étudie toutes les questions relevant du domaine des œuvres de variétés.

Musique classique contemporaine

Étudie toutes les questions relevant du domaine de la musique contemporaine (musique symphonique, musique de chambre, électroacoustique).

Auteurs-réalisateurs

Étudie toutes les questions relevant du domaine des réalisations télévisuelles et audiovisuelles.

COMMISSIONS TECHNIQUES

Jeune public

Étudie les dossiers reçus au titre des programmes d'aide à la création/production et à la diffusion de spectacles musicaux pour le jeune public.

Mémoire et patrimoine

Travaille sur la valorisation du patrimoine de la Sacem et de toutes les formes de création liées à ses sociétaires et à son répertoire.

Autoproduction

Attribue des aides aux auteurs et compositeurs pour autoproduire leur premier ou deuxième enregistrement. Elles peuvent être complétées par une aide aux concerts et aux diffusions en livestream.

Formation professionnelle

S'inscrit dans une action globale de la Sacem au service des intérêts des sociétaires, pour le développement de leur formation professionnelle et la mise à profit de son système de financement.

Égalité Femmes/Hommes

Promouvoir et instaurer l'égalité Femmes/Hommes et renforcer l'accès et le pouvoir d'agir des femmes à la Sacem et dans le secteur de la musique.